

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : _____

LIEU DE L'ÉPREUVE : PAUL RICARD (FRANCE)DATE DE L'ÉPREUVE : 08-09/03/2025FAIT SURVENU PENDANT : **SUPER MANCHE**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 09/03/2025 - 10:03LE PILOTE N° : 420 NOM : PETRAKIAN PRÉNOM : OscarCATÉGORIE : NATIONALE N° DE LICENCE : NATIONALE/420

NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :

5 secondes de pénalité pour position incorrecte du carénage AV ART 77 - 77 bis
5 secondes de pénalité pour avoir repris sa place après la ligne rouge ART 2.20aNOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

pénalité 5 sec pour position incorrecte du carénage AV + 5 sec pour reprise place après ligne rouge

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

PETRAKIAN OscarDATE : 09/03/2025 À (HEURE/MINUTES) : 10:31

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : GASPERINI (FR)N° LICENCE : 107100

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : _____

N° LICENCE : _____

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : _____

N° LICENCE : _____

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT*

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÉTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.